

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
16 juillet 2015
n° 26 / 7651^e
pages 1481 à 1528

CHRONIQUE / Responsabilité civile

Plaidoyer pour la défense des nomenclatures
dans le droit du dommage corporel

> *Olivier Gout et Stéphanie Porchy-Simon*

1499

ÉDITORIAL

1481 Gestation pour autrui : la voie du compromis, *Sylvain Bollée*

ACTUALITÉS

- 1486 Déclaration notariée d'insaisissabilité : défaut de qualité à agir du liquidateur
- 1487 Déclaration des créances (loi de 1985) : délai préfix après relevé de forclusion
- 1488 Liberté de la création, architecture et patrimoine : présentation d'un projet de loi
- 1491 Nouvelle organisation territoriale (2^e lecture) : adoption du texte par l'Assemblée nationale
- 1492 Contrôles à la frontière franco-italienne : validation par le Conseil d'État
- 1495 Projet de loi « Justice du 21^e siècle » : action de groupe en cas de discrimination au travail

POINT DE VUE

1497 Le Conseil constitutionnel, une Cour d'Ancien Régime?, *Jean-Philippe Feldman*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1506 **Panorama** : Droit pénal des affaires, *Corinne Mascala*
- 1514 **Notes** : Le volet européen de la faillite internationale de Nortel, note sous CJUE 11 juin 2015, *Reinhard Dammann et Mylène Boché-Robinet*
- 1522 Document de déclaration du risque pré-imprimé, questionnaire nécessaire pour apprécier l'aggravation du risque, note sous Civ. 2^e, 11 juin 2015, *David Noguéro*

ENTRETIEN

1528 Antoine Lyon-Caen - De nouveaux principes en droit du travail

DALLOZ

321526



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

Imprimerie Champagne

52200 Langres

Dépôt légal - Juillet 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

ACTUALITÉS

1484

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cession de créances (garantie): portée de l'ouverture d'une procédure collective du cédant, *Com. 30 juin 2015*

TEG variable (évolution du taux de base): mention sur les relevés périodiques, *Civ. 1^{re}, 1^{er} juill. 2015*

Consommation

Crédit à la consommation (forclusion): report du point de départ en cas de délai de grâce, *Civ. 1^{re}, 1^{er} juill. 2015*

Contrat d'affaires

Transport de marchandises (expertise): origine du dommage et évaluation du préjudice, *Com. 30 juin 2015*

Transport maritime de marchandises (prescription): mise à disposition de conteneurs, *Com. 30 juin 2015*

Transport aérien de marchandises: portée de la responsabilité du transporteur, *Com. 30 juin 2015*

Entreprise en difficulté

Responsabilité pour insuffisance d'actif: pas de dirigeant de fait pour une entreprise individuelle, *Com. 30 juin 2015*

Déclaration notariée d'insaisissabilité: défaut de qualité à agir du liquidateur, *Com. 30 juin 2015*

Plan de redressement (résolution): pouvoir d'appréciation du tribunal, *Com. 30 juin 2015*

Déclaration des créances (loi de 1985): délai préfix après relevé de forclusion, *Com. 30 juin 2015*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (révision du loyer): respect du formalisme de la demande, *Civ. 3^e, 1^{er} juill. 2015*

Propriété intellectuelle

Liberté de la création, architecture et patrimoine: présentation d'un projet de loi

Société et marché financier

Prorogation de société: portée d'une clause statutaire à l'égard des tiers, *Com. 30 juin 2015*

1489

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Produits défectueux (responsabilité): portée de défauts affectant des bouteilles de vin, *Civ. 1^{re}, 1^{er} juill. 2015*

Victimes d'infractions (Fonds de garantie): allocation d'une indemnité complémentaire, *Civ. 2^e, 2 juill. 2015*

Assurance automobile (offre d'indemnisation): acceptation par une victime protégée, *Civ. 2^e, 2 juill. 2015*

Accident de la circulation (recours des tiers payeurs): loi du lieu de l'accident, *Civ. 1^{re}, 24 juin 2015*

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Sylvain Bollée

1481

Gestation pour autrui: la voie du compromis

Vente immobilière (termes): responsabilité du diagnostiqueur en cas d'état parasitaire erroné, *Cass., ch. mixte, 8 juill. 2015*

Famille-Personne-Succession

Déclaration de paternité (expertise biologique): conventionnalité du refus, *CEDH 25 juin 2015*

1490

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Statut de réfugié (révocation): soutien à une association terroriste, *CJUE 24 juin 2015*

1491

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Nouvelle organisation territoriale (deuxième lecture): adoption du texte par l'Assemblée nationale

Contrôles à la frontière franco-italienne: validation par le Conseil d'État, *CE 29 juin 2015*

Santé publique

Boissons alcooliques: licéité de la publicité pour le vin de Bordeaux, *Civ. 1^{re}, 1^{er} juill. 2015*

1493

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Grève (défaut d'information de l'employeur): perte de protection pour le salarié initiateur, *Soc. 30 juin 2015*

Grève (service public): portée du plan de transport et d'information des usagers, *Soc. 30 juin 2015*

Dossier médical du salarié: divulgation d'informations, *Soc. 30 juin 2015*

Lettre de licenciement (signataire): délégation au directeur financier de la société mère, *Soc. 30 juin 2015*

1494

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Projet de loi « Justice du 21^e siècle »: mesures d'organisation des juridictions

Projet de loi « Justice du 21^e siècle »: action de groupe en cas de discrimination au travail
Pourvoi: recevabilité en cas de décisions civiles et pénales inconciliables, *Cass. ass. plén., 3 juill. 2015*

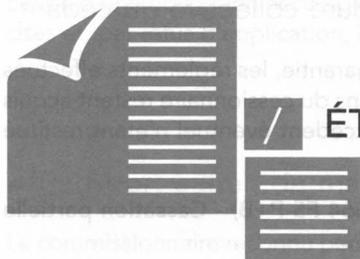
Profession juridique et judiciaire

Avocat (conseil de discipline): composition de la formation restreinte, *Civ. 1^{re}, 1^{er} juill. 2015*

POINT DE VUE

1497

Le Conseil constitutionnel,
une Cour d'Ancien Régime?
par Jean-Philippe Feldman



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1499

Plaidoyer pour la défense des nomenclatures
dans le droit du dommage corporel
par Olivier Gout et Stéphanie Porchy-Simon

NOTES

1514

Le volet européen de la faillite internationale
de Nortel, note sous CJUE 11 juin 2015
par Reinhard Dammann et Mylène Boché-Robinet

1522

Document de déclaration du risque pré-imprimé,
questionnaire nécessaire pour apprécier l'aggravation
du risque, note sous Civ. 2^e, 11 juin 2015
par David Noguéro

PANORAMA

1506

Droit pénal des affaires
mai 2014 - mai 2015
par Corinne Mascala

1

2

3

ENTRETIEN

1528

Antoine Lyon-Caen - De nouveaux principes en droit du travail

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).